Conseil communal
de L'Abbaye

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024
Présidence : M. Hugues Vuilleumier, Président
Scrutatrice : Mme Marielle Tripet
Scrutateur suppléant : M. Firmin Manoury

Excusés : Mme Ducommun Alexandra, MM. Bonny Jean-Victor et Cabras Roméo.

C'est à la salle du Conseil communal de l'Abbaye, en présence de 36 Conseiller(e)s, des cinq membres de la Municipalité et du boursier, que M. Hugues Vuilleumier, Président, ouvre cette séance. Il laisse la place à ceux qui le souhaitent d'invoquer la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 08 octobre 2024
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Préavis n°08/2024 – Budget 2025
6. Préavis n°09/2024 – Réaménagement du giratoire du Mont du Lac, le Pont
7. Préavis n°10/2024 – Demande de crédit pour la rénovation de la cave à fromage et de la chambre à lait du Chalet du Bucley
8. Préavis n°11/2024 – Crédit d'étude pour les améliorations structurelles sur les alpages de la Commune de l'Abbaye et du Village des Bioux
9. Election d'un suppléant à la commission de gestion
10. Election d'un suppléant à ValRégiEaux
11. Election d'un représentant au Pôle Santé Vallée de Joux
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

M. le Président indique que la Municipalité a souhaité retirer le point n°6 « Préavis n°09/2024 ».

Le nouvel ordre du jour se présenterai donc ainsi :

ORDRE DU JOUR

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 08 octobre 2024
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Préavis n°08/2024 – Budget 2025
6. Préavis n°10/2024 – Demande de crédit pour la rénovation de la cave à fromage et de la chambre à lait du Chalet du Bucley
7. Préavis n°11/2024 – Crédit d'étude pour les améliorations structurelles sur les alpages de la Commune de l'Abbaye et du Village des Bioux
8. Election d'un suppléant à la commission de gestion
9. Election d'un membre à ValRégiEaux
10. Election d'un représentant au Pôle Santé Vallée de Joux
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité, nous le suivrons donc ainsi.

2. Adoption du PV de la séance du 8 octobre 2024

Avant de passer au vote concernant l'acceptation du PV, M. Jean-Noël Bifrare fait remarquer qu'il comporte quelques erreurs. La secrétaire prend note et amènera les corrections nécessaires.
La version corrigée du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 est acceptée à la majorité avec une abstention. Nos remerciements à Mme Clémentine Bodenmann pour sa rédaction.

3. Assermentations

M. le Président indique que, suite au départ de MM. Henrique Dias Mendes et Jacky Rochat nous avons le plaisir d'assermenter deux nouvelles dames ce soir. Il prie Mmes Rebecca Reymond et Ingrid Guignard de bien vouloir s'avancer vers le bureau. Le Conseil est invité à se lever et M. Vuilleumier, Président, donne lecture de la promesse légale. A la suite de cela, Mmes Rebecca Reymond et Ingrid Guignard prêtent serments suivis des applaudissements du Conseil communal. M. le Président les remercie et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvel engagement.

4. Communications du bureau

M. Hugues Vuilleumier, Président :

- Remercie le bureau pour le dépouillement du 24 novembre. L'institut Gfs Berne nous avait à nouveau contacté pour connaître les tendances et alimenter leurs statistiques.
- Lit le courriel de démission de Mme Anaïs Piazzini en date du 17 novembre.
- Informe de la visite du Préfet le 29 novembre dernier. Il n'y a rien à signaler hormis que le point spécifiant *« de relever la commission de son mandat »* n'est pas nécessaire dans les rapports de commissions. En effet, leur mandat s'arrête automatiquement dès la décision du Conseil, à l'exception des commissions élues pour toute la durée de la législature.
- Indique qu'il y'a trois postulantes à ce jour concernant le remplacement de Mme Clémentine Bodenmann.
- Rappelle d'agender les dates suivantes : le conseil extra muros à Yvorne le 15.03.25 ainsi que les séances du Conseil communal de 2025, les mardis soir à 20h : 17.06.25 / 02.09.25/ 07.10.25/ 09.12.25.

5. Préavis n°08/2024 – Budget 2025

M. Sven Aubert, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission.

En voici la conclusion :

« Après une étude détaillée du budget 2025, la commission rejoint le constat de la Municipalité tel que formulé en introduction du préavis. Les charges qui s'imposent à la Commune et la nouvelle péréquation ne laissent pas beaucoup de marges à la Municipalité pour établir son budget. L'excédent de charges estimé pour l'année à venir est similaire aux précédents exercices (CHF 314'885.- dans le budget 2025 contre CHF 294'553.- dans le budget 2024), mais il faut relever que dans le budget 2025, il n'est plus recouru à un prélèvement sur le Fonds de Réserve de CHF 150'000.- comme les années précédentes. On peut espérer que, comme pour les dernières années, la prudence de la Municipalité induise à nouveau un exercice équilibré.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion, à l'unanimité, vous propose :»

1. **D'adopter** le budget de la Commune de l'Abbaye pour l'année 2025 tel que présenté, avec un excédent de charges de CHF 314'885.-
2. **De relever** la Commission de gestion de son mandat

M. Hugues Vuilleumier, Président, demande si quelqu'un a une question concernant le rapport. Ce n'est pas le cas et il passe alors en revue le budget 2025 chapitre par chapitre, tout en laissant la place aux éventuelles questions et/ou remarques.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président, ouvre un temps de question et de discussion globale sur le préavis. Remarquant qu'il n'y a pas de questions, il passe alors au vote.

Les deux conclusions ci-dessus sont acceptées à l'unanimité. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

6. Préavis n°10/2024 - Demande de crédit pour la rénovation de la cave à fromage et de la chambre à lait du Chalet du Bucley

M. Rémy Rochat, rapporteur, nous lit son rapport de commission.

En voici la conclusion :

« La commission a évoqué, entre autres, la planification des travaux. Sur ce point, le municipal confirme que les travaux seront entrepris hors de la période d'exploitation de l'alpage et n'entraveront pas la production. Après plusieurs années de diverses rénovations dans ce chalet, il est temps de remettre aux normes la cave à fromage et la chambre à lait. Lors de notre séance, nous soulignons l'excellent travail du fromager et, de ce fait nous sommes encouragés à lui offrir un espace de travail correspondant aux normes de 2025.

La commission à l'unanimité souhaite voir ces travaux s'effectuer au début de l'année 2025 et ainsi promouvoir la fabrication du fromage sur notre alpage durant les prochaines années. La commission suggère également au municipal de regarder dans quelle mesure le fromager pourrait vendre son fromage aux habitants de la Vallée, par exemple au petit magasin des Bioux ou en vente directe sur l'alpage. »

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose :

1. **D'accorder** un crédit, si nécessaire de huitante mille francs (CHF 80'000.-TTC) pour les travaux de rénovation,
2. **De financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900000.-) L'endettement au 31 décembre 2023 s'élève à huit millions trois cent septante-deux mille sept cent francs (8'372'700.-),
3. **De décharger** la commission de son mandat.

M. Hugues Vuilleumier, Président, demande si quelqu'un a une question concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande alors s'il y a des questions sur le préavis.

M. Sven Aubert : Dans le préavis, il est mentionné une augmentation de loyer mais il n'et pas spécifié de combien, comment va-elle s'effectuer ? Nous avons quand même le coût des investissements, y a-t-il une vision concernant ceux à réaliser dans le futur ? Est-ce qu'une partie est prise en charge par les locataires, ou est-ce examiné au cas par cas ?

Est-ce équitable pour chacun ? Dans le cadre de la rénovation de la Duchatte, je crois savoir qu'il avaient investis eux-mêmes. J'aurai aimé plus d'informations s'il vous plaît.
M. Patrick Berktold, Mpl : Nous n'avons pas chiffré l'augmentation du loyer car ce n'est pas nous qui l'estimerons mais une filiale de Prométerre : Estimapro. Elle s'en chargera pour l'entièreté des chalets de la commune après les travaux de rénovations. Nous en possédons huit qui ont été rénovés au fur et à mesure, au niveau des toitures et des intérieurs notamment. Concernant les investissements futurs, de gros travaux sont à prévoir pour le chalet du Mollendruz. Le prochain préavis sera également en lien avec les alpages et concernera un crédit d'étude.
M. Sven Aubert : Comment sont gérés les investissements ? Est-ce le locataire qui investit de temps en temps et la commune en d'autres occasions ? Y a-t-il une volonté de se munir, un jour, d'un règlement stipulant qui doit prendre quoi en charge ?
M. Patrick Berktold, Mpl : Dans le cas de la Duchatte, c'est la seule exception où la famille a proposé d'investir. La famille Poncet est locataire depuis environ 42 ans et, d'entente avec la précédente Municipalité, il a avait été convenu qu'ils investiraient la moitié de la somme pour la salle de traite. En temps normal, c'est la commune qui investit.

M. Hugues Vuilleumier remarquant qu'il n'y a plus de question passe au vote. Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

7. Préavis n°11/2024 - Crédit d'études pour les améliorations structurelles sur les alpages de la Commune de L'Abbaye et du Village des Bioux

M. Manoé Peter, rapporteur, nous lit son rapport de commission.

Nous en retiendrons la conclusion suivante :

« Monsieur Berktold a informé la commission, qu'à la suite d'une erreur de calcul, le montant déjà engagé se voit baisser à CHF 48'697.25.-. Donc le montant total de l'étude descend à CHF 165'000.-.

La commission estime que ces infrastructures seront nécessaires pour les points suivants :

- *Permets de supprimer de nombreux transports d'eau qui sont polluants et dangereux. Ils détériorent aussi prématurément les routes d'alpages.*
- *À long terme, les génératrices pourraient devenir interdites dans les alpages.*
- *Pour des raisons d'hygiène, l'utilisation d'eau de source pour fromager pourrait aussi être interdite.*
- *Permets de valoriser les alpages.*

Une erreur de transcription a été détectée avec la municipalité. Il s'agit de financer l'étude et non les travaux.

Suite au nouveau montant et à l'erreur de transcription, la commission souhaite, à l'unanimité, déposer deux amendements afin de modifier les conclusions du préavis n°11/2024. Elle propose celles-ci en lieu et place » :

1. **D'accorder** un crédit, si nécessaire, de cent soixante-cinq mille francs (CHF 165'000.--), TTC pour le crédit d'étude de ce dossier.
2. **De financer** l'étude par un recours à l'emprunt, si nécessaire, dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.-). L'endettement au 31 décembre2023 s'élève à huit millions trois cent septante-deux mille sept cents francs (CHF 8'372'700.--).
3. **De décharger** la commission de son mandat

M. Hugues Vuilleumier, Président, demande si quelqu'un a une question concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande alors s'il y a des questions sur le préavis.

M. Stefan Blondeau : Dans le préavis vous dites qu'il faudra peut-être se passer de nouvelles constructions pour stocker de l'eau, pour moi il faudrait plutôt en réaliser pour abreuver le bétail. C'est une bonne chose que l'eau parvienne aux fromagers mais, va-t-elle également servir à abreuver le bétail ? Il est également fait mention de la commune de Cuarnens qui possède deux chalets d'alpages, participera-t-elle aux frais ?

M. Patrick Berktold, Mpl : Notre volonté est de stocker de l'eau. Lorsque nous avons voulu amener de l'eau et de l'électricité dans ces chalets, il a fallu faire un plan de gestion. C'est ce que demande la Confédération et le canton pour allouer ces subventions. Il a fallu définir une zone, qui correspond environ à tous les chalets qui sont en dessus des Bioux. Il y a ensuite eu un inventaire de ce qui était déjà existant ou manquant. De récentes citernes ainsi que d'autres plus anciennes sont déjà existantes mais certaines fuient. Ce plan de gestion prévoit de les rendre étanches et d'en construire une au Croset au Boucher. L'arrivée d'eau sera prioritaire pour les chalets fabriquant du fromage.
Les premières réflexions ont débuté en mars 2021. Le préavis, accepté le 8 juin 2022, sur la réfection de la zone de captage Croset au Boucher, fait partie de ce plan-là. Nous avons eu l'aval de l'office fédéral de l'agriculture et de l'environnement après leur expertise du 10 mai 2023. La DGE biodiversité, la DG de l'agriculture et de la viticulture sont, eux aussi, convaincu du bien-fondé de ce projet et de ces étapes-là mais, comme ils financent ils veulent en connaître la pertinence. C'est pourquoi nous sommes entourés de deux très bons bureaux d'ingénieurs.
Par exemple, lorsque nous avons refait la zone de captage du Croset au Boucher au cours d'une année de sécheresse, une demande de mise en chantier anticipée a été faite au mois d'août et l'autorisation est arrivée au mois de septembre. Idem pour un clédar au niveau du Chalet Neuf où un gros bloc de béton avait lâché, le 13.02.24 nous avions fait une demande de travaux de rénovation anticipés, et nous avions eu une réponse le 24.04.24. Une réponse favorable de la DG de l'environnement section eaux souterraines nous est également parvenues le 10.10.24 et nous sommes bientôt prêts à lancer les soumissions.
Concernant la commune de Cuarnens, c'est le bureau RWD qui s'occupera du calcul du financement. Ils ont aussi travaillé pour ValRégiEaux et pour le projet RESALP de la commune du Chenit. Les personnes qui possèdent une maison aux Bioux-dessus et qui ne sont pas reliées à l'eau courante ont déjà été approchées pour savoir quels étaient leur consommation et leur besoin en eaux.

M. Jean-Jacques Gagnebin : Il est fait mention de trois alpages au village des Bioux, mais nous en avons quatre ; le chalet du Grand Essert n'est-il pas concerné ? Quelle est la position du village des Bioux vis-à-vis de ces améliorations ?

M. Patrick Berktold, Mpl : Non le Grand Essert n'est pas concerné. Un courrier type a été envoyé à tout le monde et une relance a été faite plusieurs fois au village des Bioux. Après le 22 septembre, ils ont répondu en disant qu'ils n'avaient plus le quorum. Les bureaux Montanum et RWD nous ont encouragé à continuer malgré cela. Les travaux vont être réalisés de toute façon et, si par la suite le village des Bioux veut s'y rallier, ils ont auront sûrement la possibilité. Il faudra peut-être attendre les prochaines élections, le 09.03.25.

M. le Président explique la façon de voter au vu de l'amendement déposé par la commission. Il demande d'abord si le fait d'amender ce préavis est accepté ou non par le Conseil communal ? Le Conseil vote oui à l'unanimité.
Nous votons ensuite pour accepter ou refuser les conclusions de cet amendement. Le Conseil les accepte à l'unanimité.

Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

8. Election d'un suppléant à la commission de gestion

Suite à la démission de M. Henrique Dias Mendes, M. Jean-Jacques Gagnebin qui était jusque-là suppléant passe membre. Nous recherchons donc un nouveau suppléant.

M. Daniel Peter propose M. Manoë Peter pour le village des Bioux. M. Manoë Peter accepte cette proposition. Comme il n'y a pas d'autres personnes intéressées à repouvoir ce poste, l'élection peux s'opérer tacitement. M. le Président remercie M. Manoë Peter pour cette nouvelle entrée en fonction.

9. Election d'un membre à ValRégiEaux

M. le Président, s'étant renseigné concernant cette élection, nous informe que, les suppléants de ValRégiEaux restent suppléants durant 5 ans. Dès lors, un membre doit être remplacé par un membre.

M. Daniel Peter propose M. Louis-François Berney pour remplacer M. Jacky Rochat.

M. le Président, remarquant que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, déclare M. Louis-François Berney élu tacitement. Nous le remercions pour ce nouvel engagement.

10. Election d'un représentant au Pôle Santé Vallée de Joux

Suite à la démission de M. Henrique Dias Mendes, M. Roberto Cabras propose Mme Véronique Rochat comme représentante au Pôle Santé Vallée de Joux. Cette dernière accepte ce rôle.

M. le Président, remarquant que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, déclare Mme Véronique Rochat élue tacitement. Nous la remercions pour ce nouvel engagement.

11. Communications de la Municipalité

19.10.2024 - Sapin président, Petite-Chaux /CB

La Municipalité était invitée par la mairie de Petite-Chaux pour la célébration du traditionnel « sapin président » : ils recherchent le plus gros sapin de la commune et l'élisent président.

28.10.2024 - PDCn Granson avec Patrick /CB

Comme vous le savez, il y a quelques tensions avec ce Plan Directeur Cantonal qui est devenu quelque peu obsolète, notamment la mesure A11 qui nous bloque dans notre PACom et notre PDRZA. M. Berktold et moi-même avons pris part, dans le cadre de consultations auprès des Municipalités, a un atelier participatif. Trois autres sont à venir.

30.10.2024 - Levé OTVJ, le Pont / CB

Le levé de l'Office du Tourisme Vallée de Joux s'est déroulé en toute convivialité le 30.10.24. Le début est prometteur puisque plus de deux-cents personnes sont déjà passées par-là au cours des quinze premiers jours.

04.11.24 - Fusion de commune / CB

Une première séance s'est déroulée avec les trois syndics et M. Curchod le 04.11.24. Des propositions vont être faites pour former un COPIL et devront être validées par les Municipalités. Une présentation sera faite le 16.01.25 dans le cadre de l'inter-municipalité. L'idée étant, pour le moment, d'avoir une présidence tournante avec les trois syndics. Les trois secrétaires municipaux ainsi que les trois boursiers y prendraient part également.
Le mardi 26.11.24, un ordre du jour avait été fait pour préparer la séance du 04.12.24. Nous avons pu y préparer un plan d'action et prévoir une dizaine de groupes techniques qui officieront durant ces deux années qui nous séparent de la fusion. Un point qui est ressorti est celui des relations avec les fractions de commune et les sociétés d'intérêts publique. Ce sera l'un des dix groupes, axé sur les questions de finances et les relations politiques d'après fusion.

14.11.2024 - Rencontre DGMR Nuria Goritte, Lausanne /CB

Nous avons pu discuter avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) de futures difficultés de mobilité ainsi que de nos besoins. Nous y avons évoqué la ligne « le Brassus - la Cure et la ligne « le Pont- le Brassus » avec les travaux à venir. Il est nécessaire que nos besoins soient entendus par nos autorités politiques et nos conseillers d'Etat.

15.11.2024 - Rencontre Isabelle Moret, L'Abbaye / CB

Nous avons rencontré Mme Moret et parlé de projets économiques axés sur ces dicastères ainsi que de la thématique du loup.

19.11.2024 - Réception PET SEVJ / CB

Nous avons décidé de ne pas rentrer dans le Plan Energie et Climat Communal (PECC), du moins pas pour le moment en tant que « simple commune de l'Abbaye ».
Notre but étant plutôt d'entrer dans le Plan Energétique Territorial (PET), qui a - lui - une valeur non contraignante. Il fixe néanmoins un certain nombre d'objectifs. Nous donnerons plus de détails en temps voulu.

21.11.2024 - Remise mérites sportifs JUNOVA / CB

Nous avons profité des infrastructures mises en place durant le Gala de gym pour cette remise des mérites sportifs JUNOVA. La météo étant défavorable (neige) ce jour-là, bon nombre de participants ont renoncés à venir.

23.11.2024 - Gala de gym, le Sentier / CB

Les trois communes ont soutenus cette manifestation et nous ne pouvons que féliciter la FSG Le Lieu/La Vallée pour leur immense travail.

26.11.2024 - Présentation PACom / CB

Environ deux-cents personnes se sont déplacées aux Bioux pour la présentation publique du PACom. La mise à l'enquête sera déposée au début 2025. Quelques samedis de présences seront consacrés à répondre aux questions que pourraient se poser d'éventuels opposants. Une cinquantaine d'oppositions sont attendues environ dans notre commune, ce qui n'est pas grand-chose au vu des 30'000 auxquelles s'attend le canton de Vaud sur l'ensemble du territoire.

09.12.2024 - Réception Abri PC / CB

M. Denis Froidevaux est venu signer la remise des locaux du PC à la commune de l'Abbaye.

Travaux - Sagne-Vagnard, Le Pont /CP

La première étape est terminée, la digue est construite et l'enrobé de base a été posé début novembre. Nous avons demandé la subvention cantonale à la confédération, sur les travaux déjà payés, soit un montant de CH 417'000'629.90 –(TTC). Ceci représente le 95% de la somme. Le tapis définitif sera posé en 2026, après la rénovation du tunnel des Epoisats.

Travaux - Route de Groenroux, Les Bioux - L'Abbaye / CP

Une route a été refaite de la petite fontaine jusqu'au chemin montant vers le relais des artistes. Réalisés à la fin octobre, ces travaux se sont déroulés sans encombre avec une météo favorable.

Travaux - Les Pierres Plates, Le Pont / CP

ValRégiEaux a changé une conduite d'eau dans la montée des Pierres Plates, au Pont, sous la route. Profitant de ces travaux, le tronçon a été refait également. Les travaux ont été achevés en début novembre.

Horodateurs / CP

Ils seront mis en service le 01.02.25, le règlement et les tarifs seront disponible dès la semaine prochaine sur le site internet de la commune. Une communication sera faite dans la FAVJ et un tout ménage sera distribué dans la commune.

12. Divers et propositions individuelles

M. le Président ouvre un temps de discussion.

M. Louis-François Berney : Concernant les horodateurs, est ce que des dispositifs de surveillances vidéo seront mis en place aux alentours et qu'en est-il de la politique de contrôle de l'image ? Que dit le règlement de police à ce sujet ? Je constate que de plus en plus de chemins forestiers sont surveillés par des caméras, qu'en est-il de la protection des données, de notre droit à l'image ?
M. Christophe Bifrare, Syndic : La vidéo surveillance n'est pas sous l'égide du règlement de police. Le Conseil communal avait validé un règlement sur la vidéosurveillance pour se munir d'un outil, en cas d'incivilités sur les éco-points ou autre mais, jusqu'à aujourd'hui, nous ne l'avons pas mis en application. Les horodateurs ne seront pas là pour filmer les gens et ne seront pas équipés de caméra, vous n'avez pas d'inquiétudes à avoir de ce côté-là. Concernant la prise d'images hors des zones à bâtir, c'est sous l'égide du canton de Vaud. Ils ont aussi un règlement très strict qu'ils doivent respecter. On ne peut pas, par exemple, à l'aide de drones, filmer les voitures qui ont des comportements à risques aux Mollendruz et les dénoncer sur la base de ces images-là.

Mme Solenne Berktold : Le GTSNR (Groupe de Travail Sécurités et Nuisances Routières) découle du postulat sur le trafic apaisé, déposé en 2021. Ce groupe de travail s'est réuni pour discuter de solutions en termes de mobilité. Dix séances ont eu lieu. Il comptait dans ses rangs des représentants municipaux et des conseiller(e)s de chaque commune, la gendarmerie, un technicien communal et un AFP du Chenit, un représentant du « collectif trafic apaisé » et le secrétaire municipal du Chenit pour la prise de PV. M. Michaël Kupferschmid, récent nouveau collaborateur de l'ADAEV, a également rejoint le GT lors de sa dernière séance. L'un de nos des projets majeurs a été la tenue de trois ateliers participatifs traitants les chemins piétonniers, les pistes cyclables ainsi que de la modération du trafic. Sur la base de ces ateliers, et munis de leur expertise sur le terrain, l'entreprise BFM AG - mandatée à cet effet - est en cours de rédaction d'un rapport sur la stratégie à long terme de développement de ces trois aspects. Il s'agira, lors de futurs projets routiers d'aménagements urbains ainsi que périurbains, de créer de vraies infrastructures invitant la population et les pendulaires à faire du report modal tout en apaisant le trafic. Plus de 80 personnes ont participés à ces ateliers. L'avenir de ce groupe de travail a été évoqué et

plusieurs personnes ont soulignés l'intérêt de tels échanges ainsi que la pertinence de la variété des profils. Il serait bien, dans la future commune de la Vallée de Joux, d'en faire une commission permanente.

M. Gaël Berney : Lors du vote du préavis concernant les horodateurs, j'avais fait remarquer qu'il ne serait peut-être pas nécessaire d'en mettre sur chaque parking et que, de simples panneaux munis de QR codes seraient suffisant par endroit. Pourquoi est-ce possible au Chenit et pas sur la commune de L'Abbaye ?
M. Claude Piazzini, Mpl : Il n'a été posé que cinq horodateurs sur les 8 à 10 prévus initialement. Donc oui, le système à QR codes sera possible sur la plupart des parkings, néanmoins ceci pénalisera quand même les personnes n'ayant pas accès à ces QR codes.

M. Thoma Cotting : Quel est l'avancement du dossier concernant l'assainissement de l'Hôtel de Ville ?
M. Luc Berney, Mpl : Les montants articulés engagerait la commune pour un fort endettement. Ce gros investissement pénaliserait d'autres placements. Nous avons présenté le projet aux deux autres municipalités lors de l'inter-municipalité à la fin de l'été. L'idée étant, pour faire avancer le projet, qu'elles valident le fait d'avancer sur ces travaux. Le temps que les architectes planchent sur le projet nous serons fin 2025 et nous risquons d'arriver au début des travaux à la mi 2026. Finalement, si les deux autres municipalités nous suivent dans ce projet, la grande commune devra payer la facture en fin 2027. Nous les revoyons le 16.01.25. En revanche, la variante de trouver un investisseur privé se corse car l'économie horlogère va moins bien et donc coupe sur les investissements. C'est en conséquence plus compliqué que prévu mais le projet avance gentiment.

M. Michel Berney : En parlant de gros investissements, d'après le rapport de l'ASIVJ, le projet de l'école du futur se chiffrerait aux alentours de 50-80 millions. Celui-ci avance pourtant très vite et devrait être voté au mois de mars 2025 par la commune du Chenit uniquement. Ceci représente le double du budget de toute la Vallée de Joux et devrait être, à mon sens voté par les trois communes, comme à l'époque de la construction du Centre Sportif. Avez-vous des éclaircissements à nous donner sur le sujet ?
M. Christophe Bifrare, Syndic : Le projet de l'école du futur a débuté beaucoup plus tôt. L'article 23 de la convention de fusion stipule que le tableau d'investissement du budget 2023 fait foi. Ce montant était déjà dans leur tableau d'investissement. Ce qui n'est pas le cas pour l'Hôtel de Ville. Dans le nôtre, il est noté ~ 2 x 800'000 CHF et il nous faudrait 5 millions. Jusqu'à fin décembre 2026, c'est l'échéancier du tableau d'investissement de 2023 qui fait foi.

M. Steve Desarzens : Pourquoi le préavis n°09/2024 a-t-il été retiré ?
Mme Carole Voutaz, Mpl : Après avoir rencontré la commission et constaté qu'elle était contre le projet à l'unanimité, nous avons préféré le retirer. Il s'agit d'un projet artistique, donc relativement propre au goût de chacun et, en débattre longuement, qui plus est avant le souper, nous semblait dérisoire. Nous espérions arriver à le faire passer avant la réfection de la route, malheureusement il arrive un peu tard, nous ne nous acharnons donc pas.

M. Louis-François Berney : Je propose, qu'à l'avenir, la dernière séance de l'année soit réavancée si possible pour pouvoir profiter du souper de fin d'année.

M. Hugues Vuilleumier, Président : je prend note de cette réflexion, le bureau examinera cette proposition.

Remarquant qu'il n'y a plus de questions ou de réflexions, M. le Président souhaite à chacun(e)s de joyeuses fêtes de fin d'année et un bon appétit aux personnes restant pour le repas.

La séance est levée à 21h29.

Le Président :	La Secrétaire :
Hugues Vuilleumier	Clémentine Bodenmann